

Résumé de la séance du conseil communal du 28 OCTOBRE 2010 à 20 Heures

PRESENTS : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sophie VERHELST, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, ~~Christian HERNOUX~~,
M. Jacques PETITJEAN, ~~Mme Brigitte GILLES~~, M. Christian LATHURAZ, M. Christian
GUISLAIN, Conseiller (e) s Communaux;
Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Sauf indication contraire, les points sont votés à l'unanimité

Le Conseil, en séance publique

1° Contrat Rivière Haute Meuse : protocole d'accord des actions 2010-2013.

DECIDE par 6 non et 3 abstentions (JACQUIEZ P., LATHURAZ C. et PAULY M). de ne pas approuver les actions proposées pour la commune de Doische et de mettre fin à son adhésion au contrat Rivière Haute Meuse

2° Coût-vérité Budget 2011 – Taux de couverture.

ARRETE le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget 2011, à 109,71 %.

Le calcul s'établit comme suit :

Somme des recettes prévisionnelles : **170.011,00 €**

Dont contributions pour la couverture du service minimum : 141.600,00 €

Somme des dépenses prévisionnelles : **154.958,73 €**

Taux de couverture du coût-vérité : $170.011,00 \text{ €} / 154.958,73 \text{ €} * 100 = 109,71 \%$

3° Application dispositions de l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale - Communication par le Collège communal de l'approbation par le Collège provincial du Conseil provincial en séance du 16/09/2010 des délibérations concernant les règlements-taxes passés devant le Conseil communal du 26 août 2010.

PREND ACTE qu'en séance du 16/09/2010, le Collège provincial du Conseil provincial, a approuvé les règlements-taxes passés devant le Conseil communal du 26 août 2010.

4° Budget 2011 : F. E. Matagne-La-Petite.

EMET un avis favorable à l'approbation du budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Matagne-La-Petite qui demande une part communale de 8.198,02 €.

5° Ratification délibération fixation prix location du Carmel.

RATIFIE par 8 oui et 1 Abst (C LATHURAZ) la délibération du Collège Communal du 07 Octobre 2010 fixant les prix de location « du Carmel » en supprimant les tarifs pour les partenaires extérieurs de la commune.

6° Convention d'occupation du réfectoire et de la cuisine de l'école de Gimnée.

Point reporté à une séance ultérieure.

7° Div. Matagne-la-Grande : Cession terrain agricole Monsieur ROULIN André à son fils Monsieur ROULIN Jean-Marc.

AUTORISE la cession d'un terrain agricole de Monsieur ROULIN André à son fils Monsieur ROULIN Jean-Marc

8° Réforme de la Sécurité Civile et délimitation des zones de secours des services d'incendie.

REGRETTE qu'il ne soit pas possible de mettre en œuvre la zone unique sur l'ensemble du territoire provincial par la volonté de villes et communes sur l'axe Namur-Andenne rompant ainsi la solidarité provinciale.

REGRETTE ce choix qui aboutira à un supplément de dépenses à charge de l'ensemble des communes de la Province de Namur et donc des habitants.

SOUHAITE que de nouvelles initiatives soient prises pour aboutir à une solution.

SOUHAITE dans l'immédiat, afin de préserver l'intérêt des services incendie, que le SRI de Philippeville, soit associé à la pré-zone opérationnelle « arrondissements » Dinant-Philippeville dans les termes de la convention susvisée.

DELEGUE son Bourgmestre André DRICOT pour défendre au mieux l'intérêt de la commune de Doische au cas où de nouvelles variantes feraient l'objet de discussions lors de la future rencontre avec les bourgmestres de la province de Namur.

9° Modification de la convention initiale relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur en application de la Loi du 13 mai 1999 insérant un article 119 bis dans la Nouvelle Loi Communale.

DECIDE DE SIGNER la convention avec la Province pour la mise à disposition du sanctionnateur Provincial.

10° Nouvelle convention relative à la mise à disposition d'une commune d'un Fonctionnaire Provincial en qualité de Fonctionnaire Sanctionnateur.

DESIGNE Madame Delphine WATTIEZ comme Agent sanctionnateur.

11° **MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU PRESBYTERE DE MATAGNE-LA-GRANDE - DÉCISION SUR SIGNATURE CONVENTION DE MISSION D'AUTEUR DE PROJET EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRAL.**

D E C I D E PAR 6 OUI ET 3 NON (P. JACQUIEZ, C. LATHURAZ, M. PAULY) **DE DESIGNER** le Bureau Economique de la Province de Namur, dénommé « le BEP », en tant qu'auteur de projet en vue de l'installation d'un système de chauffage central au presbytère de Matagne-la-Grande.

12° **MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DOMAINE « LE CARMEL » - DÉCISION SUR SIGNATURE CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU SITE DU CARMEL À MATAGNE-LA-PETITE**

DECIDE PAR 8 OUI ET 1 NON (C. LATHURAZ) **DE DESIGNER** le Bureau Economique de la Province de Namur, dénommé « le BEP », en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'une extension de la salle de banquets du Carmel, l'aménagement du rez-de-chaussée de l'aumônerie en habitation pour un couple de personnes âgées et de l'étage en un appartement, l'aménagement de la conciergerie et de ses annexes avec le maintien au rez-de-chaussée de l'accueil extrascolaire et à l'étage la création de 2 ou 3 appartements ;

13° **Motion relative à la défense des intérêts francophones au sein de la Défense nationale et maintien de la base aérienne de Florennes.**

- **INTERPELLE** le Gouvernement en affaires courantes au sujet du déséquilibre linguistique actuel au sein de l'Etat Major de la Défense Nationale ;
 - **INTERPELLE** les Présidents des partis politiques qui doivent négocier un accord de gouvernement afin qu'un retour à l'équilibre soit assuré au cours de la prochaine législature fédérale ;
 - **DEMANDE** au futur Gouvernement fédéral d'établir un inventaire complet des Officiers des deux rôles linguistiques ayant réussi les épreuves de connaissance effective et approfondie de l'autre langue nationale, à comparer avec les promotions aux grades supérieurs au sein de la Défense au cours des dix dernières années ;
 - **DEMANDE** au futur Gouvernement fédéral et au Parlement fédéral d'adopter un projet de loi assurant une juste répartition linguistique des responsabilités au sein de la Défense (clé de répartition 60-40) ;-
 - **SOLLICITE** un juste équilibre au sein de la Défense nationale en ce que qui concerne la répartition opérationnelle des forces armées sur le territoire du pays, le maintien des casernes importantes, la répartition des efforts de rationalisation à venir, les investissements à consentir en matériel, équipement et infrastructures ;
 - **SOLLICITE** une concertation du Gouvernement fédéral et du Département de la Défense avec les autorités régionales et locales avant toute décision relative à tout nouveau plan de restructuration des casernes militaires ;
 - **SOLLICITE** une concertation du Gouvernement fédéral et du Département de la Défense avec les organisations représentatives des travailleurs de l'armée avant toute décision quant à tout nouveau plan de restructuration des casernes militaires et aux transferts de personnels que celui-ci impliquerait ;
 - **SOLLICITE** du Gouvernement fédéral la réalisation des investissements nécessaires sur la base de Florennes afin de maintenir l'infrastructure en parfait état de fonctionnement ;
 - **SOLLICITE** sa totale solidarité à l'égard du Chef de Corps de la Base de Florennes et du personnel de celui-ci et sollicite le maintien à long terme de cette caserne, composante essentielle de notre Force aérienne ;
-

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 21 heures 10'.
Le Président lève la séance.
